

défense de l'animal

N°110 • 2025



LE MAGAZINE DES (FUTURS) BIENFAITEURS



Incluse :
**LA CARTE
DE FRANCE
DES SAUVETAGES**

Immersion :
**VIVEZ
UN SAUVETAGE
DE L'INTÉRIEUR**

LES ANIMAUX dans les violences intrafamiliales

La Confédération Défense de l'Animal s'engage avec le parquet général de Toulouse dans le protocole « Une seule violence ».



Sommaire

N° 110 - AVRIL - JUILLET 2025

DÉFENSE DE L'ANIMAL EN ACTION

4 Dans les coulisses d'un sauvetage

GÉNÉROSITÉ

7 Vos dons via notre site internet : où vont-ils ?

ACTUALITÉS

8 Actualités nationales

LEGS, DONNS, ASSURANCE-VIE

9 L'assurance-vie pour épargner en faveur de la cause animale

10 JUSTICE

Le parquet général de Toulouse et la Confédération Défense de l'Animal coopèrent dans la lutte contre les violences intrafamiliales et la maltraitance animale

CHALEURS ESTIVALES

11 Comment protéger son chien ?

CENTRE DE SOINS

12 La CNDA, c'est aussi des centres de soins partout en France

AIDEZ LES 280 ASSOCIATIONS ET REFUGES CONFÉDÉRÉS

En soutenant Défense de l'Animal, vous faites progresser la cause animale en finançant des projets concrets près de chez vous ! Sans vous, rien n'est possible !

Vous souhaitez soutenir financièrement les actions locales et nationales de Défense de l'Animal ? Faites un don en vous rendant sur ce lien :

WWW.DEFENSEDELANIMAL/JEDONNE



défense
l'animal

Magazine de la Confédération Nationale
Défense de l'Animal

RÉDACTION

Directrice de la publication :
Sabine Fghoul

Rédacteur en chef :
Bruno Navarro

Rédaction :
Laurent Imbert
Manon Stubbe
Stéphanie Farris
Woopets

ADMINISTRATION

Crédits photos :
Freepik

Photo de couverture :
Freepik Al Suite

Création :
Agence 32 Décembre - Saint-Étienne
www.32-decembre.fr

Impression :
Imprimerie Mordacq
62120 Aire-sur-la-Lys

Distribution :
Routage Mil'Adresses
62223 Sainte-Catherine-les-Arras

Dépôt légal - 3e trimestre 2025
ISSN : 3036-8839

Confédération Nationale Défense de l'Animal
26 rue Thomassin - CS 30201
69291 Lyon Cedex 02
Tél : 04 78 38 71 85

laconfederation@defensedelanimal.fr
www.defensedelanimal.fr

/ Défense de l'Animal

/ Défense de l'Animal

/ Défense de l'Animal

/ defensedelanimal_officiel

@RefugesdeFrance



woopets



Sabine Fghoul
Présidente
de la Confédération Nationale
Défense de l'Animal

Celles et ceux qui s'engagent chaque jour pour la protection animale le constatent avec tristesse : les actes de maltraitance ne cessent d'augmenter. Abandons, défauts de soins, violences... Ces situations dramatiques se multiplient.

Cette dégradation du lien entre humains et animaux reflète une crise plus large de notre société. Face à cette réalité, notre rôle à la Confédération Nationale Défense de l'Animal est d'agir, d'alerter et de proposer des solutions concrètes. Car ce sont nos 280 associations et refuges, partout en France et dans les Outre-mer, qui prennent en charge chaque jour des animaux victimes de négligence ou de cruauté – souvent dans des conditions de plus en plus difficiles.

Nous avons interpellé les pouvoirs publics à ce sujet. À ce jour, nous attendons encore une réponse. Mais nous ne baissons pas les bras.

Nous continuerons à faire entendre la voix de celles et ceux qui sauvent, soignent et protègent au quotidien.

C'est pour renforcer notre action que nous avons lancé en 2024 **un pôle protection animale** au sein de la Confédération. Dès sa création, il a permis d'apporter un soutien précieux à nos associations confédérées, notamment lors d'opérations de sauvetage d'envergure. Dans ce numéro, vous découvrirez plusieurs reportages qui témoignent de ces mobilisations, de l'incroyable solidarité entre refuges, et de l'engagement de femmes et d'hommes qui font la différence.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les associations de notre réseau, qui accomplissent un travail essentiel, souvent dans l'ombre, et toujours avec un dévouement sans faille.

Enfin, je m'adresse à vous, lectrices et lecteurs : **vous aussi pouvez contribuer à cette chaîne de solidarité.** Comment ? En soutenant votre association locale, en donnant un peu de votre temps, en partageant ses actions, ou en effectuant un don. Pour retrouver l'association la plus proche de chez vous, rendez-vous sur notre site : www.defensedelanimal.fr

*Merci d'être à nos côtés pour défendre les animaux,
partout et toujours.*

À NOTER

Ce numéro est le dernier de notre magazine.

Il sera désormais remplacé par une newsletter digitale.

Pour tout complément d'information, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

LACONFEDERATION@DEFENSEDELANIMAL.FR



Associations ayant accueilli les animaux :
 Spa les Amandiers (07)
 Equi'libre (30)
 Spa de Montpellier (34)



CHOOZ (08)

 18



Associations ayant accueilli les animaux :
 LISA (08)
 SPA du Douaisis (59)
 SPA de Marly (59)
 SDA d'Estourmel (59)
 SPA de la Vallée de la Lys (59)



SAINT AMBROIX (30)

 10  2

 11  13



DÉCOUVREZ TOUS LES SAUVETAGES AU CENTRE DE NOTRE MAGAZINE



LAGORCE (07)

 18

Association ayant accueilli les animaux :
 Equi'Libre (30)





7 dont 5 chiots

Association ayant
accueilli les animaux :
AUDACCE (04)



DE L'ALERTE AU SAUVETAGE : *quand l'urgence impose d'agir*

Arielle Moreau, avocate passionnée, s'est engagée il y a de nombreuses années pour la cause animale. Elle intervient au soutien des intérêts de la Confédération. Parmi ses missions : les sauvetages. Elle raconte.



Arielle MOREAU

Le rôle d'Arielle Moreau pour la Confédération est très varié et ne concerne pas uniquement les sauvetages et leurs suites. Elle agit dans tous les domaines de la protection animale, de la représentation d'intérêt (rencontrer des parlementaires, se rendre dans les ministères ou dans les différentes instances dont la CNDA est membre) au plaidoyer (campagnes), et au soutien juridique des associations confédérées (pour la protection animale mais aussi la vie des refuges).

Chaque sauvetage est unique et c'est l'une des difficultés qu'Arielle Moreau rencontre dans la mission qu'elle assure pour la CNDA. Au départ, quand il y a maltraitance animale, l'alerte peut arriver par différents canaux : « cela peut provenir des autorités, des associations confédérées et parfois d'autres partenaires comme le 3677. Parfois mais plus rarement de particuliers » explique cette avocate en droit des animaux. Quand la CNDA est amenée à intervenir suite à un signalement effectué par les autorités ou les associations « nous savons que ce dernier est sérieux » poursuit-elle. Ensuite, le traitement du dossier dépend du degré d'urgence. La Confédération peut être amenée à solliciter les forces de l'ordre (autorités judiciaires, police, gendarmerie, DDPP...) ou passer par la voie de la Plainte en saisissant le Procureur de la République. « On part toujours du principe qu'on va devoir sortir les animaux » confie-t-elle. « La priorité, c'est identifier les espèces car toutes les structures confédérées ne sont pas à même d'accueillir toutes les espèces animales : chiens, chats, NAC, animaux de rente, faune sauvage... Il faut aussi déterminer le nombre d'animaux

concernés, tout cela va permettre de construire le sauvetage » poursuit l'avocate, qui liste entre autres : le type de transport, le nombre de personnes à mobiliser, la situation géographique des refuges qui accueilleront les animaux...

Un gros travail de coordination

Arielle Moreau le constate : « le travail est facilité parce qu'on traite avec des professionnels rompus à ces situations, ils ont tout de suite les bons réflexes. Car un sauvetage, c'est sauver les animaux mais aussi orchestrer la logistique avec les forces de l'ordre quand, comme dans au moins 90% des cas, les personnes qui détiennent les animaux ne veulent pas les céder. « Nous avons donc besoin de caractériser l'infraction et ensuite, avoir les bons documents » (ordonnance d'un juge par exemple, dans le cas où un particulier refuse l'entrée dans sa propriété). C'est donc une coopération qui s'ouvre entre les forces de sécurité et la Confédération pour la mise en place de cette logistique de sauvetage » reconnaît cette spécialiste. « On a toujours des surprises » poursuit Arielle Moreau. « Par exemple, lors d'un sauvetage à Chooz, dans les Ardennes, il y avait un vide sanitaire sous un container où les chiens allaient se cacher, le tout dans une décharge

à ciel ouvert ». La capture a été malheureusement très délicate et il a fallu mobiliser des techniciens animaliers de plusieurs refuges confédérés pour capturer les animaux.

Des sauvetages de plus en plus nombreux

« Il y a de plus en plus de sauvetages et c'est logique car la population animale augmente (26,5 millions de détenteurs de chats et de chiens recensés en 2024 selon le baromètre FACCO-ODOXA » poursuit la juriste qui estime que la législation qui traite des violences aux animaux est plutôt satisfaisante.

En revanche, « les auteurs d'infractions sont peu poursuivis et les peines sont souvent trop légères ».

Il y a, en outre, des modifications à apporter selon elle, « notamment pour encadrer les bonnes

conditions de détention de chiens et de chats au regard de leurs besoins et définir ce qui relève du mauvais traitement ». Cette experte du droit déplore ainsi le fait de détenir un chien continuellement à l'attache ne soit pas systématiquement poursuivi.

« Tout sauvetage est marquant puisque ces animaux sont en détresse » témoigne l'avocate. « Pour certains, on arrive trop tard et c'est toujours difficile. Dans beaucoup de situations on est également confrontés à la misère humaine avec parfois des personnes vulnérables : enfants ou personnes âgées ».

90% DES PERSONNES qui détiennent des animaux ne veulent pas les céder lors d'un sauvetage.

CET ÉTÉ,
BRONZEZ ENGAGÉS.
AIDEZ
NOS ASSOCIATIONS
à faire face
à la vague d'abandons



POUR FAIRE UN DON PAR SMS

Envoyez
ANIMAUX10 au **92009**
pour faire un don de 10 euros

Envoyez
ANIMAUX20 au **92009**
pour faire un don de 20 euros

**POUR FAIRE UN DON
PAR CB, CHÈQUE
OU VIREMENT**

www.defensedelanimal.fr/jedonne

**POUR DEVENIR MÉCÈNE
OU ENTREPRISE PARTENAIRE**

Écrivez à
laconfederation@defensedelanimal.fr
ou téléphonez au 04.78.38.71.85
(5J/7 non-stop de 8h à 19h)

**POUR RECEVOIR
NOTRE BROCHURE
LEGS, DONATIONS,
ASSURANCES-VIE**

www.defensedelanimal.fr/liberalites

POUR ADOPTER UN ANIMAL

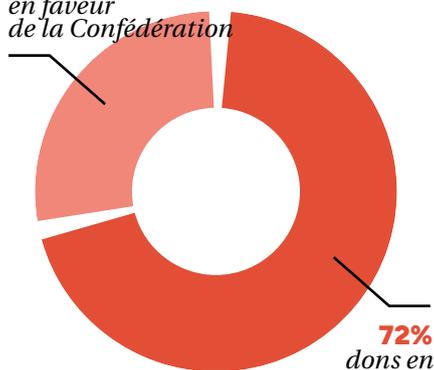
Trouvez un refuge sur
www.defensedelanimal.fr/refuges



**défense
de
l'animal**



28%
dons
en faveur
de la Confédération



72%
dons en
faveur
des
associations
adhérentes

72%
des donateurs
choisissent
de soutenir
l'une de nos
280 associations
locales.

28%
alimentent
le « Fonds de
secours solidaire »
de Défense
de l'Animal.

VOS DONNS VIA NOTRE SITE INTERNET *où vont-ils ?*

Quand vous faites un don sur le site de Défense de l'Animal, vous avez le choix : soutenir directement l'une de nos 280 associations membres ou contribuer au fonds de secours de la Confédération.

Pour 2024, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la grande majorité des donateurs (72%) choisissent de soutenir l'une de nos 280 associations locales, au plus près du terrain. Le reste (28%), alimente le « Fonds de secours solidaire » de Défense de l'Animal.

À quoi sert le fonds de secours ?

Ce fonds a été créé pour aider les refuges en difficulté passagère, par exemple

en cas de dégâts liés à des intempéries, des incendies ou un accident. Il peut aussi aider certaines associations à faire face à de lourdes factures vétérinaires, à financer des sauvetages ou à effectuer des travaux d'urgence pour sécuriser les animaux.

Grâce à ce fonds, la CNDA peut intervenir rapidement pour soutenir ses membres lorsque leur équilibre financier est mis à rude épreuve. Ce coup de pouce peut tout changer dans les moments critiques.

**CE FONDS
A ÉTÉ CRÉÉ
pour aider
les refuges
en difficulté**



**VOUS AUSSI, DONNEZ
POUR LA PROTECTION
ANIMALE**



Scannez ce QR code
ou rendez-vous sur :
[WWW.DEFENSEDELANIMAL.
FR/JEDONNE](http://WWW.DEFENSEDELANIMAL.FR/JEDONNE)

MAYOTTE

LES ANIMAUX AUSSI *avaient tout perdu*

Le 14 décembre dernier, Mayotte avait été sinistrée par le cyclone Chido.

Rafales destructrices, inondations, coupures d'eau et d'électricité... les dégâts ont été considérables.

Parmi les victimes silencieuses : des centaines d'animaux, errants ou domestiques, blessés, affamés, parfois en grand danger.

Devant la catastrophe, l'association l'Arche d'Helios de Mayotte, partenaire de la CNDA, a lancé un appel à l'aide. L'association ne pouvait pas faire face, n'ayant plus

de croquettes ni de matériel pour de très nombreux animaux en détresse.

Défense de l'Animal a rapidement débloqué une aide financière permettant de reconstituer ses stocks, d'acheter des médicaments vétérinaires, et de relancer les soins en urgence.

**MAYOTTE
a lancé un
appel à l'aide.**

Cette action montre que la solidarité inter-associative ne s'arrête pas aux frontières métropolitaines et que la Confédération répond présente. —



En savoir +



Deux rescapés, Zelda et Vyrlie, ont pu être transportés en sécurité grâce aux cages financées par la Confédération.



89

ASSOCIATIONS
SOUTIENNENT
CE TEXTE

91%

des européens
estiment que la
protection animale
est essentielle

LA DEDA :

Une avancée historique dans la protection animale

Le 17 février 2025 est une date à retenir pour une meilleure reconnaissance des droits des animaux avec la proclamation de la DEDA (Déclaration Européenne des Droits de l'Animal).

Ce texte, soutenu par 89 associations et fondations européennes - dont la CNDA - marque une volonté commune : faire évoluer la législation européenne pour mieux protéger les animaux. L'objectif est de leur voir appliquer un véritable statut juridique et d'encourager la création d'un Défenseur des Animaux.

La DEDA promeut l'intégration des animaux dans les droits fondamentaux en s'appuyant sur les principes de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. —

Pour rappel, 91% des européens estiment que la protection animale est essentielle (Eurobaromètre 2023) et 69% des français considèrent leur animal de compagnie comme un membre de la famille (étude Ipsos Santévet, 2025).

Pour la Confédération, cette déclaration est un outil précieux au moment où la CNDA renforce son Pôle de Protection Animale (lire page 5). L'ambition est désormais de présenter le texte devant le Parlement européen. —

En savoir +



L'ASSURANCE-VIE pour épargner en faveur de la cause animale

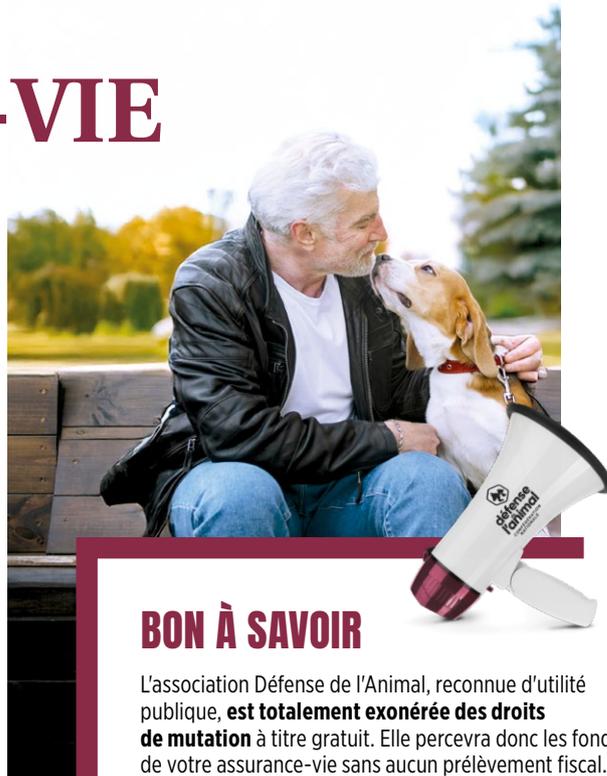
Comment faire ?

Vous souhaitez souscrire un contrat d'assurance-vie :

Identifiez clairement le bénéficiaire en indiquant sa dénomination et son adresse. Nous vous conseillons de rédiger la clause bénéficiaire comme suit : « *Association Défense de l'Animal, Confédération Nationale dont le siège est situé 26 rue Thomassin - 69002 Lyon* ».



Thibault Foldesi
Chargé de la gestion
et des RH



BON À SAVOIR

L'association Défense de l'Animal, reconnue d'utilité publique, **est totalement exonérée des droits de mutation** à titre gratuit. Elle percevra donc les fonds de votre assurance-vie sans aucun prélèvement fiscal.

À L'ATTENTION DE VOTRE ORGANISME GESTIONNAIRE OU VOTRE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

Chère lectrice, cher lecteur, découpez ce coupon et donnez-le à votre organisme gestionnaire ou votre conseiller en gestion de patrimoine.

« À compter de ce jour, le bénéficiaire de mon assurance-vie est l'association Défense de l'Animal, Confédération Nationale dont le siège est situé 26 rue Thomassin - 69002 Lyon ».

LE SAVIEZ-VOUS ?

« DÉFENSE DE L'ANIMAL » est le plus grand réseau de protection animale de France, avec 280 associations et refuges de protection animale indépendants, partout en France.



défense
l'animal



N'hésitez pas à contacter le pôle Affaires Juridiques et Libéralités pour toutes questions relatives à un projet de libéralité, ou pour être recontacté par téléphone.

secretariat@defensedelanimal.fr
Confédération DÉFENSE DE L'ANIMAL
26 rue Thomassin - 69002 LYON



LE PARQUET GÉNÉRAL DE TOULOUSE ET LA CONFÉDÉRATION DÉFENSE DE L'ANIMAL *coopèrent dans la lutte contre les violences intrafamiliales et la maltraitance animale*

Dans le cadre d'un partenariat signé avec le parquet général de Toulouse, la Confédération Défense de l'Animal (CND) met en œuvre, à compter du mardi 8 juillet 2025, un dispositif de mise à l'abri urgent et temporaire des animaux du foyer, dans les situations de violences intrafamiliales (VIF).



Le protocole baptisé «**Une seule violence**» va permettre l'accueil temporaire et urgent des animaux

afin de les mettre à l'abri et qu'ils ne constituent pas un frein au départ du foyer pour les victimes humaines.

Objectif du dispositif

Ce dispositif a pour but de permettre la prise en charge temporaire d'animaux issus de foyers concernés par des violences intrafamiliales à la demande des parquets

du ressort de la cour d'appel de Toulouse, afin de favoriser le départ de la victime humaine et de garantir la sécurité de l'animal.

Dans les situations de violences intrafamiliales, dès lors que la victime (homme ou femme) quitte le foyer dans le cadre d'une procédure judiciaire déclenchée par les parquets du ressort de la cour d'appel de Toulouse, il s'agit de protéger également l'animal du foyer en garantissant sa mise à l'abri, cette possibilité étant de nature à faciliter le départ de la victime.

Un dispositif concret et solidaire

Avec ce dispositif, les parquets du ressort de la cour d'appel de Toulouse saisiront

GARANTIR la sécurité de l'animal.

la Confédération pour la prise en charge urgente de l'animal du foyer au travers de son réseau d'associations membres, pour une durée de quinze jours, renouvelable une fois, ce délai devant permettre à la victime de s'organiser pour trouver une solution d'accueil pérenne pour son animal.

De son côté, le parquet s'engage à convoquer l'auteur des violences dans le cadre d'une audience unique si l'animal a également été victime de ces violences intrafamiliales. 

D'INFOS
+



Découvrez l'article complet, le communiqué de presse, ainsi que les actualités de la Confédération sur notre site internet :

WWW.DEFENSEDELANIMAL.FR/ACTUALITES



CHALEURS ESTIVALES : *Comment protéger son chien ?*

La canicule est un phénomène dangereux pour les hommes, mais aussi pour nos amis les animaux. Nos bêtes à poils souffrent terriblement de la chaleur. Alors, comment les protéger ? Existe-t-il des gestes de prévention ? Comment reconnaître un chien qui a attrapé un coup de chaleur ?

Les bons gestes à adopter :

Le chien a besoin d'une eau propre et fraîche régulièrement. Pensez à la changer fréquemment, mais ne la glacez surtout pas. Si la climatisation reste un bon moyen de rafraîchir une pièce, vous pouvez aussi fermer les volets et jouer avec les ventilateurs. Les chiens aiment l'eau : un petit rafraîchissement avec un brumisateur ou une douche (pas trop froide) peut lui faire le plus grand bien.

Pour les promenades, évitez les heures de grandes chaleurs. Bannissez le fameux

« 12 h - 16 h » au profit d'une balade en matin ou en soirée. L'air est plus respirable et le sol est moins chaud. Pensez que les coussinets de votre animal sont directement en contact avec le sol bouillant. Il pourrait se les brûler.

Prudence !

Surtout, ne laissez pas votre chien dans votre véhicule, même pour quelques minutes ! Votre animal pourrait rapidement se déshydrater et mourir de chaud. —

RECONNAÎTRE UN COUP DE CHAUD

Voici quelques symptômes à surveiller :

- > Vomissements et diarrhées.
- > Respiration accélérée et anormale (l'animal tire la langue, la bouche reste ouverte...).
- > Tremblements (les muscles de l'animal tremblent comme s'il avait froid).
- > Comportement passif et léthargique (l'animal semble comater).

Si votre animal présente l'un de ces symptômes, il faut réagir rapidement. Pour le remettre sur pattes, il faut commencer par installer le chien dans un endroit frais et aéré. Rafraîchissez-lui le corps avec des serviettes d'eau fraîche. Si l'état de votre animal s'empire au fil des heures, n'hésitez pas à contacter rapidement un vétérinaire.



**NOS CONSEILS
POUR LES CHATS**



**NOS CONSEILS
POUR LES CHEVAUX**



**RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DE CET ARTICLE**
*sur le site [woopets.fr](https://www.woopets.fr), portail dédié
aux animaux de compagnie*

woopets



DÉFENSE DE L'ANIMAL, *c'est aussi des centres de soins partout en France*

Quand on évoque la Confédération Nationale Défense de l'Animal, on pense spontanément aux refuges pour chiens et chats. Mais la réalité est encore plus riche : parmi ses membres, plusieurs associations se spécialisent aussi dans le soin et la sauvegarde de la faune sauvage.

Prenons l'exemple de la Ligue de Protection des Animaux du Calaisis (LPAC) : créée en 1930, cette association indépendante œuvre pour l'amélioration du sort de l'animal et sa protection par tous les moyens légaux. C'est la seule association au niveau national gérant à la fois un établissement de refuge/

fourrière pour animaux domestiques et un centre de sauvegarde de la faune sauvage (CSFS).

Au départ « simple refuge », l'association basée à Calais devient propriétaire en 2011 du centre de soins initialement destiné à prendre en charge les pinnipèdes (phoques gris

1930 

**CRÉATION
DE LA LPAC**
*Ligue de Protection
des Animaux
du Calaisis*

1 500 

**ANIMAUX SAUVAGES
ONT ÉTÉ ACCUEILLIS
PAR AN**
depuis 2011

et veaux marins). Depuis, les besoins se sont diversifiés et sont énormes : l'année dernière, près de 1 500 animaux sauvages ont été accueillis, soignés et, dans la grande majorité des cas, relâchés dans leur environnement naturel. Parmi eux, des hérissons, des faucons crécerelles, des goélands argentés ou encore des tourterelles turques et bien entendu, des phoques (plus de 75 % retrouvent la mer après un délai allant de quelques jours à plusieurs mois selon les cas).

Un rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité

Au-delà des soins, l'association propose des actions de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité auprès du grand public, dans les écoles ou lors d'événements locaux. Avec un budget annuel de 140 000 euros pour le centre de soins, la LPAC s'appuie sur le soutien de partenaires publics et privés mais elle est

en quête active de nouveaux financements pour poursuivre et développer ses actions en 2025 et au-delà.

Soutenir une association comme la LPAC, c'est permettre de continuer à sauver des animaux sauvages en détresse afin de les relâcher dans leur milieu naturel une fois leur

autonomie retrouvée. C'est aussi soutenir la biodiversité et l'éducation des citoyens aux enjeux de la faune sauvage.

Par leur travail au quotidien, les Centres de Soins pour la Faune Sauvage sont des acteurs clés dans la préservation de notre patrimoine

naturel, alliant soins, recherche et sensibilisation. Leur rôle est essentiel pour la protection des espèces et de la biodiversité.

L'ASSOCIATION PROPOSE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ auprès du grand public, dans les écoles ou lors d'événements locaux.

+ D'INFOS

Ligue de protection des animaux du Calais
85 rue Jacques Monod
62000 Calais

WWW.LPA-CALAIS.ORG/

LES AUTRES CENTRES DE SOINS

membres de la CNDA

L'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages

705 chemin de Napoly
69490 Saint-Forgeux

Société Protectrice des Oiseaux des Villes – S.P.O.V

68 Rue Gabriel Péri
92320 Chatillon

Le Tichodrome, centre de sauvegarde de la faune sauvage

215 chemin des carrières,
Champrond
38450 Le Gua

Le Tétras Libre, centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie

450 route du Mapas
73000 Montagnole



1.



3.



4.



5.



2.

1 et 2. Ligue de protection des animaux du Calais 3. Le Tichodrome, centre de sauvegarde de la faune sauvage 4. L'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages 5. Société Protectrice des Oiseaux des Villes – S.P.O.V



MORIÈRES-LÈS-AVIGNON (84)



9

Associations avant
accueilli les animaux :
Refuge de Sisteron (04)
SPA Vauclusienne (84)



LAGORGE (07)

07

30

84

04

06



7 dont 5 chiots

Association avant
accueilli les animaux :
AUDACCE (04)

SAORGE (06)



ENTREVAUX (04)



3

Associations avant
accueilli les animaux :
AUDACCE (04)
SPACA de Venise (06)
SPA Sud Alpine (16)



280

ASSOCIATIONS & REFUGES
DE PROTECTION
ANIMALE POUR TROUVER
VOTRE COMPAGNON DE VIE

www.defensedelanimal.fr